

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Date de mise en ligne :
16 mars 2023

Procès-Verbal
Réunion de conseil municipal du
Vendredi 27 Janvier 2023 à 20h30

Le vendredi 27 Janvier deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.

Etaient présents : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, Pierre-Marie DURIEZ, François-Xavier DUFOUR, Julie HUET, Thomas LOISIER, Evelyne CINIÉ, Violaine MAILLET, Anthony FAVRE

Etait excusé : Marcel EBERHART (pouvoir à Madame Violaine MAILLET)

Secrétaire de séance : Violaine MAILLET

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30. Il procède à l'appel des présents. Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022 a été approuvé par le maire et le secrétaire de séance. Il doit réglementairement être mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent son approbation. Le maire donne la parole à Pierre-Marie Duriez, deuxième adjoint au maire, qui va mener la séance.

1) **Délibération pour autoriser le maire à remplir et signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions pour bénéficier de la DETR-DSIL 2023.**

Monsieur le deuxième adjoint explique que, comme chaque année, la commune a la possibilité de déposer un dossier auprès des services de l'Etat dans le cadre d'une opération appelée « DETR-DSIL 2023 » (DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Cette année il est proposé de déposer plusieurs dossiers (projet de pose de panneaux photovoltaïques, Revitalisation centre bourg et Diagnostic de restauration l'Eglise St Donat et du Tombeau de Lamartine). La délibération proposée au vote vise à autoriser le maire à faire ces demandes de subventions.

***Délibération n°01-23**

Monsieur Pierre-Marie DURIEZ 2^{ème} adjoint explique aux membres du conseil, que les projets en cours peuvent bénéficier de subvention auprès de l'Etat, telle que la DETR-DSIL.

Afin de pouvoir faire les dossiers de demande de subvention, le conseil municipal doit autoriser le maire à remplir et signer tous les documents relatifs à cette demande.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à remplir et signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions

2) **Etat des lieux des projets en cours**

a) **La rénovation de l'église St Donat et du Tombeau de Lamartine**

Pierre-Marie DURIEZ rappelle que lors du dernier conseil, un architecte a été désigné pour effectuer le diagnostic de l'état des édifices avant travaux. Un dossier a été élaboré pour demander des subventions à la DRAC. Une proposition est faite de demander le soutien de la Mission Bern pour aider au financement des travaux, ce qui nécessite l'élaboration d'un dossier très fourni et complexe. D'autres institutions vont

B. Demande de participation travaux bitume

Un administré a fait une demande pour que la mairie participe à l'aménagement de l'accès à sa cour. Le Conseil Municipal n'a pas répondu favorablement à sa demande.

C. Employé communal

La question de l'embauche d'un employé municipal a de nouveau été soulevée. Un projet d'emploi commun entre la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier et le village, comme cela était le cas jusqu'à maintenant est à l'étude. Les travaux administratifs préalables à la phase de recrutement sont en cours.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

La date des prochains conseils municipaux sont prévus le 10 Mars et le 31 Mars.

Fait et délibéré en mairie,

Le deuxième adjoint,

Le maire,

Le secrétaire de séance,